

Pôle emploi et la réforme du service public de l'emploi : bilan et recommandations

Déclaration du groupe des Associations

Des travaux conduits par M. le rapporteur, un premier constat s'impose : la mise en oeuvre de la réforme du service public de l'emploi s'est heurtée à la crise économique et financière et à ses conséquences sociales désastreuses, dont la forte hausse du nombre de demandeurs d'emploi. Néanmoins, cette conjoncture n'explique pas tout en matière de résultats qu'il est indispensable d'améliorer. À tout le moins, elle plaide en faveur de nos recommandations qu'il conviendra de mettre en oeuvre avec une vision qualitative de la gestion du retour à l'emploi.

Beaucoup le savent ici, le groupe des associations est particulièrement attaché à la sécurisation des parcours professionnels. Trois des leviers de cette sécurisation font l'objet de recommandations très intéressantes dans cet avis.

Tout d'abord, l'accompagnement des personnes en situation de chômage, donc de rupture, par rapport à l'emploi constitue la pierre angulaire de la mission de Pôle emploi.

Le groupe des associations souscrit donc pleinement aux recommandations visant à personnaliser davantage le suivi des demandeurs d'emploi *via* la différenciation des parcours d'accompagnement. Dans l'esprit de notre précédent avis sur la sécurisation des parcours professionnels, l'objectif est bien là, avec le demandeur d'emploi lui-même, de gérer de façon dynamique et de faciliter la transition professionnelle. Ceci requiert un accompagnement personnalisé qui tienne compte de la distance à l'emploi mais aussi des attentes, des besoins et des acquis de l'expérience du demandeur d'emploi. Aussi, en matière de retour à l'emploi, la seule approche d'une adéquation entre emplois disponibles et demande d'emploi n'est pas un facteur de réussite. On le voit notamment dans le cas des métiers en tension. Il s'agit donc de sortir d'une culture purement « administrative » nivelant l'accompagnement sur une norme commune pour faire progresser les résultats de Pôle emploi par une démarche plus qualitative.

Ensuite, le groupe des associations rejoint la proposition consistant à améliorer la procédure et le service d'indemnisation ; leur qualité et leur rapidité sont des facteurs essentiels à la mobilisation du demandeur d'emploi dans la construction de son projet de retour à l'emploi.

Enfin, l'effort à faire en matière d'information et d'offre de formations adaptées et qualifiantes constitue un objectif essentiel pour soutenir le développement des compétences facilitant aussi la reconversion, voire la mobilité.

Par ailleurs, le groupe des associations considère l'optimisation de la gouvernance de Pôle emploi comme une des clés pour améliorer la conduite de la stratégie.

Si nous rejoignons la recommandation émise par le rapporteur sur le principe du tripartisme et l'équilibre des pouvoirs entre État, représentants des salariés et représentants des employeurs, nous sommes attachés à ce que ce mouvement s'accompagne d'un élargissement du conseil d'administration aux autres acteurs de l'emploi, notamment au monde associatif. Les associations sont, en effet, fortement impliquées tant en matière de création d'emplois que d'insertion professionnelle. S'agissant de l'insertion, elles participent entre autres à la mise en oeuvre de la politique publique qui vise le traitement social du chômage par l'accès à un emploi aidé pour les personnes les plus en difficulté. L'avis suggère d'ailleurs que Pôle emploi assure un suivi de ces contrats.

Trois ans après la réforme du service public de l'emploi, vous avez su M. le rapporteur, en constater les écueils et proposer des pistes ambitieuses pour son amélioration et son approfondissement.

Le groupe des associations a voté l'avis.